

| | |
|---------------------|--|
| Zeitschrift: | La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire |
| Herausgeber: | Comité central de la Croix-Rouge |
| Band: | 23 (1915) |
| Heft: | 1 |
| Rubrik: | Nouvelles de l'activité des sociétés |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La possibilité d'échanger des blessés graves, ne pouvant plus retourner au front, est envisagée avec faveur en Allemagne. L'ambassadeur d'Espagne à Berlin, qui est chargé de la défense des intérêts français, apporte à la solution de ces questions le plus vif intérêt. --- Notre excellent ministre M. de Claparède a reçu et aidé nos compatriotes avec son inépuisable bienveillance et sa grande complaisance.

Nous sommes heureux de pouvoir constater l'estime dont jouit le Comité international et le succès de ses efforts.

Les deux commissions dont il est parlé plus haut ont été nommées et visiteront au début de 1915 les camps de prisonniers en Allemagne et en France.

Comme délégué pour la visite des prisonniers allemands, le Comité international a désigné M. le lieut.-colonel Dr C. de Marval, de Suisse. Le Gouvernement français ainsi que l'ambassade des Etats-Unis à Paris auront à désigner chacun un délégué. Cette commission internationale doit visiter les camps de France, de Corse, d'Algérie et du Maroc.

Nouvelles de l'activité des sociétés

Rapport annuel sur l'exercice 1913-1914, présenté à l'assemblée générale des gardes-malades de Neuchâtel, le 13 décembre 1914.

— Le 19 octobre 1913, vous m'avez fait l'honneur — lors de notre dernière assemblée générale — de me rendre le fauteuil présidentiel que j'avais pensé quitter, et c'est pourquoi c'est à moi de nouveau de venir vous dire quelle a été la marche de notre section pendant le dernier exercice. Marche normale, ainsi voudrais-je la qualifier. Notre section compte à ce jour 75 membres qui se subdivisent comme suit: 44 infirmières, 7 infirmiers, 24 relevées.

Jusqu'en été dernier, nous avons enregistré 3 démissions: M^{me} Joly, M^{les} Rose Hirt et Olga DelaHarpe; par contre, nous avons eu à examiner un assez grand nombre de demandes d'admission, et les pièces présentées nous ont permis d'admettre comme membres de notre section dix candidates. Ce sont M^{me} Joly, qui a pu rentrer comme membre actif, Louise Brunner, Fanny Perret, Henriette Bersot, Babette Werner, Elsa Brunner, Lina Knus, Berthe Aeschimann, Marg. Martin et Sophie Senn. Notre Comité, que les statuts de l'Alliance et que l'expérience aussi ont rendu sévère et difficile, a fait ainsi plusieurs bonnes recrues pour la section; deux des nouvelles sont des « passantes », c'est-à-dire qu'elles appartenaient à d'autres sections de l'Alliance,

mais qui, par opportunité, ont préféré se rattacher à la section de Neuchâtel. A toutes, je souhaite en votre nom le plus cordial accueil!

Le Comité de Neuchâtel a pu faire passer de catégorie B en A trois de nos membres dont les antécédents justifiaient ce passage; l'une de ces trois a subi l'examen institué par l'Alliance, et y a obtenu une excellente note qui fait honneur à son travail et à ses capacités.

Notre Comité a dû se réunir quatre fois seulement, car plusieurs fois il lui a été possible de régler les questions par circulation des pièces entre ses membres. Vous avez bien voulu me confier pour trois nouvelles années la présidence, M^{le} M. Sahli, directrice de notre bureau de placement, a été nommée vice-présidente, Sœur Maria Quinche a bien voulu garder la tâche souvent absorbante de secrétaire-caissière, M^{les} Moosmann et Ida Scheidegger sont assesseurs; enfin nous avons trois suppléants que nous désirons dorénavant convoquer régulièrement à nos réunions, et qui sont M^{le} Montandon, M^{le} Jocard et M. Althaus.

La question importante de l'assurance des gardes-malades nous a occupés plusieurs fois. Le résultat final de cette étude et de la préconsultation qui en est résultée a été que l'assemblée générale de l'Alliance suisse, réunie à Olten le 22 novembre écoulé, a décidé une assurance

obligatoire pour tous les membres de l'Alliance, ainsi que nous aurons à vous en faire rapport tout à l'heure.

Grâce à l'infirmier Neher, de Bâle, l'Alliance est dotée maintenant d'un fort joli insigne en toile, dont le port est facultatif. Seuls les membres de la catégorie A ont le droit de le porter, car cet insigne est devenu officiel. Nous avons adressé une circulaire de commande de cet insigne à tous nos membres, et les inscriptions ont été si nombreuses que notre Comité en a commandé 100 douzaines. Vous voudrez bien vous adresser à notre caissière, qui vous remettra ces insignes au prix coûtant.

Nous avons aussi dû nous occuper d'une garde, membre de la catégorie B, dont le travail avait donné sujet à des plaintes. Cette question a été étudiée très à fond, car il s'agissait de savoir si la garde méritait une sanction que nous avions envisagée comme possible d'emblée : l'exclusion de la section et de l'Alliance.

Après avoir eu en mains tout le dossier, après avoir entendu l'une et l'autre partie, après avoir fait venir ici la garde en question, nous nous sommes convaincus que l'affaire n'avait pas le caractère de gravité que nous pouvions lui supposer au début. Les mauvais traitements infligés à des enfants n'étaient guère que de la négligence, et comme les torts très réels n'étaient pas irréparables, il nous a paru qu'un sérieux avertissement donné à l'infirmière en question devait suffire. Cet avertissement a été donné par celui qui vous parle, et nous croyons qu'il a porté ses fruits.

Hélas, nos membres ne sont point parfaits, et les gens qui travaillent avec eux ne le sont point non plus. Cependant il est navrant de constater que la conscience et l'exactitude dans l'exécution des ordres reçus font parfois défaut, alors que nos gardes doivent savoir obéir et suivre strictement les instructions reçues.

Afin de répondre au vœu exprimé ici même l'an dernier, lors de notre dernière assemblée, où l'on avait demandé que nos membres puissent se réunir, se retrouver quelquefois et apprendre à se connaître, celles travaillant à Neuchâtel et environs ont été convoquées assez régulièrement

à des réunions mensuelles (le 1^{er} mardi de chaque mois) à notre bureau de placement. Ces réunions, présidées par M^{me} Sahli, semblent avoir été appréciées par les quelques gardes qui y ont assisté. On y a même fait des travaux dont j'ignore la portée scientifique ou morale. En outre, nos gardes occupées ici ont pu assister quelquefois à des conférences ou causeries organisées par la Société des dames samaritaines, et données par des médecins de notre ville.

Telle est, résumée en quelques lignes, l'activité déployée par notre section romande de l'Alliance des gardes-malades.

Vous me direz qu'elle n'a pas été énorme,... j'en conviens. Mais il faut considérer que nulle société plus que la nôtre n'a ses membres disséminés de tous côtés. Un petit nombre travaille ici, plusieurs sont placés dans les cantons limitrophes, quelques-unes travaillent régulièrement en France. Les déplacements sont de tous les jours, de sorte que nos gardes sont quelque peu des sans-patrie, ou tout au moins des «sans patrie stable». Nous ne pouvons de ce fait pas leur offrir tout ce que nous voudrions, mais nous sommes heureux qu'elles aient du travail, car le travail est la plus belle des distractions.

Il est vrai que depuis le début de la guerre qui nous entoure, quelques-unes sont sans place ; ce sont les releveuses surtout qui paraissent souffrir du chômage qui est général dans tous les métiers.

Notre bureau fait ce qu'il peut pour toutes, mais hélas, l'offre dépasse de beaucoup la demande.

Ne vous découragez pas ! Attendez un peu ; les jours meilleurs reviendront pour vous,... c'est le vœu bien sincère que formule au nom de votre Comité, pour vous tous et pour vous toutes, celui qui a l'honneur de vous présider.

Alliance des gardes-malades, section de Neuchâtel. — Candidates : Nelly Amstutz, garde-malade, 1890, de Siegriswyl, à Chaux-de-Fonds ; Fanny Javet, garde-malade, 1877, de Chêne (Genève) ; à Neuchâtel ; Berthe Mader, garde-malade, 1868, de Neuenegg, à Cortaillod.

